

REPUBLIQUE FRANCAISE

---

**Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal  
du 25 septembre 2018**

Après le vote, à l'unanimité des membres présents, du compte-rendu du dernier conseil municipal (03/07/2018), le Maire, Michel Colin, présente l'ordre du jour.

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

**Germain Sergent** est désigné comme secrétaire de séance.

**VOTE DES DELIBERATIONS**

- [Vote de crédits supplémentaires - lannoyDE\\_034\\_2018](#)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
60612	Energie - Electricité	-1000.00	
60624	Produits de traitement	-1000.00	
60628	Autres fournitures non stockées	60.40	
60632	Fournitures de petit équipement	1000.00	
60636	Vêtements de travail	-60.40	
611	Contrats de prestations de services	12252.67	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-1000.00	
615231	Entretien, réparations voiries	-1000.00	
61551	Entretien matériel roulant	2809.42	
6236	Catalogues et imprimés	169.20	
6238	Divers	-213.86	
6256	Missions	26.65	
6261	Frais d'affranchissement	18.01	
6262	Frais de télécommunications	3050.49	
6288	Autres services extérieurs	-5112.58	
6411	Personnel titulaire	-3575.01	
6413	Personnel non titulaire	-11000.00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	-100.00	
6531	Indemnités	-1800.00	
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	7375.01	
6558	Autres contributions obligatoires	-2000.00	
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	1000.00	
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	100.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2031	Frais d'études	2800.80	
2135	Installations générales, agencements	2216.15	
2158	Autres installat°, matériel et outillage	440.00	

21318	Autres bâtiments publics	-4616.95	
21568	Autres matériels, outillages incendie	-840.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à LANNOY, les jour, mois et an susdis

⇒ [DE\\_035\\_2018\\_OUVERTURE\\_DOMINICALE\\_DES\\_COMMERCES\\_DE\\_DETAIL\\_EN\\_2019](#)

Vu la loi n° 2015-990 du 06 août 2015 portant sur la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « Loi Macron »;

Vu la délibération-cadre du Conseil Métropolitain n°17C0618 du 1<sup>er</sup> juin 2017 actant la position de la Métropole Européenne de Lille (MEL) concernant les dérogations octroyées par le Maire au principe de repos dominical dans les commerces de détail pour les années 2018 à 2020;

Considérant qu'il revient au Maire de prendre, avant le 31 décembre de l'année N pour l'année N+1, un arrêté municipal précisant le nombre et le calendrier des ouvertures dominicales autorisées;

Considérant le calendrier des ouvertures retenues par la Métropole Européenne de Lille (MEL);

Le Maire, propose au Conseil les dates d'ouverture dominicale des commerces de détail en 2019 comme suit :

- les 2 premiers dimanches des soldes (13 janvier et 30 juin 2019)
- le dimanche précédent la rentrée des classes (1er septembre 2019)
- les 4 dimanches précédant les fêtes de fin d'année (1, 8, 15 et 22 décembre 2019)
- le dernier dimanche de l'année (29 décembre 2019)

**LE CONSEIL**, après en avoir délibéré, décide :

⇒ d'émettre un avis favorable aux dates ainsi proposées.

⇒ [DE\\_036\\_2018\\_CONVENTION-CADRE\\_SUR\\_L\\_UTILISATION\\_PARTAGEE\\_DES\\_INFRASTRUCTURES\\_DU\\_DOMAINE\\_PUBLIC\\_ROUTIER\\_ET\\_NON\\_ROUTIER\\_METROPOLITAIN\\_PAR\\_LA\\_COMMUNE](#)

Dans le cadre du projet d'aménagement des activités "mercredis récréatifs" et "accueil de loisirs", le Service Jeunesse, situé actuellement salle Jean Piat dans le parc de la mairie, sera transféré à Athéna Forum, sise 31 rue des Remparts à Lannoy.

A ce titre, le raccordement des postes informatique et téléphonique nécessite l'utilisation des installations métropolitaines existantes.

La demande d'autorisation a été faite auprès de la MEL (Métropole Européenne de Lille) pour l'utilisation partagée des infrastructures du domaine public routier et non routier métropolitain par la commune.

Conformément à la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 avril 2015, cette autorisation est contractualisée par une convention-cadre sur l'utilisation partagée des infrastructures du domaine public routier et non routier métropolitain par la commune.

**Le Conseil**, oûi cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention.

⇒ [DE\\_037\\_2018\\_SUBVENTION\\_ASSOCIATION\\_"IMPROVISATION"](#)

Le Maire présente le dossier de demande de subvention sollicitée par l'association «IMPROVISATION»

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'attribuer la subvention comme suit :

Association "IMPROVISATION"	1 600 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 600 €</b>

⇒ [DE\\_038\\_2018\\_TARIFICATION\\_SPECTACLE\\_"LES\\_BELLES\\_SORTIES\\_"\\_2018](#)

A l'approche du spectacle de danse "Quatorze Tours" qui se déroulera le 25 novembre à Lannoy dans le cadre de l'opération "les Belles Sorties", le Maire rappelle qu'il convient de fixer le tarif des entrées. Il propose la tarification suivante :

- droit d'entrée\* : 3 €
- avec Pass Culture : 2 €

\*gratuit pour les moins de 12 ans

**LE CONSEIL**, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité,

- d'approuver les tarifs proposés.

⇒ [DE\\_039\\_2018\\_ADHESION\\_AU\\_PROGRAMME\\_D\\_INTERET\\_GENERAL\\_2017-2022\\_PIG\\_HABITAT/AMELIO + DE LA MEL](#)

Par délibération du 2 décembre 2014, la commune a adhéré au Programme d'Intérêt Général pour l'Amélioration Durable de l'Habitat (PIG ADH) mis en place par la Métropole Européenne de Lille (MEL), pour une période de trois ans.

La fin du programme PIG ADH 2014-2017 étant arrivé à son terme, la MEL a organisé son renouvellement pour répondre aux enjeux de l'amélioration de l'habitat privé sur le territoire métropolitain ayant pour objectifs :

- la lutte contre l'habitat indigne
- la lutte contre la précarité énergétique
- l'adaptation des logements à l'âge et au handicap
- le renouvellement des quartiers d'habitat ancien dégradé
- la production d'une offre de logements privés à loyer maîtrisé

Ce nouveau programme PIG ADH Amélio+ 2017-2022 ciblera tant l'habitat individuel que collectif, les propriétaires occupants modestes et très modestes, les propriétaires bailleurs, les locataires, ou copropriétaires.

Vu les délibérations du Conseil Métropolitain n°17 C 0117 du 10/02/2017, n°17 C 0752 du 19/10/2017,

Considérant l'intérêt de rejoindre ce nouveau PIG ADH Amélio+, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'adhérer au PIG ADH Amélio+ métropolitain.

⇒ [DE\\_040\\_2018 PROGRAMME D'INTERET GENERAL PIG ADH AMELIO+ ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIERES POUR L'AMELIORATION DURABLE DE L'HABITAT](#)

Par délibération, en date du 25 septembre 2018, Le Conseil Municipal a approuvé la participation de la ville de Lannoy au Programme d'Intérêt Général « Habitat Durable » porté par Lille Métropole.

L'objectif est d'apporter une aide financière incitative aux propriétaires occupants les plus modestes du territoire afin qu'ils puissent réaliser les travaux nécessaires au maintien de la qualité thermique de leur logement ou d'adaptation à l'âge pour des foyers éligibles qui ne sont pas toujours en capacité de procéder à l'avance de fonds.

Pour réhabiliter ou améliorer les logements anciens du secteur privé, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) subventionne de nombreux travaux sous conditions de ressources aux propriétaires occupants. Les aides de l'ANAH s'adressent majoritairement aux personnes aux ressources très modestes et modestes.

PLAFONDS DE RESSOURCES DE L'ANAH - 1<sup>er</sup> janvier 2018

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	14 508	18 598
2	21 217	27 200
3	25 517	32 710
4	29 809	38 215
5	34 121	43 742
Par personne supplémentaire	+ 4 301	+ 5 510

La fin des dispositifs de soutien à la rénovation des logements et de lutte contre l'habitat indigne étant prévue pour novembre 2017 dans le cadre des précédents programmes, la Métropole Européenne de Lille a décidé de renouveler les dispositifs pour une durée de 5 ans.

Le public cible de l'intervention correspond aux ménages propriétaires occupants éligibles aux aides de l'Anah et aux locataires du parc privé potentiellement indigne, soit 100 000 ménages sur le territoire métropolitain.

La convention d'opération, signée le 14 novembre 2017, précise les subventions mobilisables par la Métropole Européenne de Lille dans le cadre de ce nouveau programme d'intérêt général 2017-2022, notamment auprès de l'Anah, de la Région Hauts-de-France et du Département.

Les principales évolutions du programme à compter de 2018 consistent en la suppression des aides financières de l'ANAH pour les acquéreurs d'un logement social, l'ouverture des aides métropolitaines aux ménages modestes et l'octroi d'une aide supplémentaire attribuée par la MEL aux locataires du parc privé sous conditions de ressources restrictives.

Au regard de cet engagement renouvelé par l'ensemble des financeurs, il convient donc, pour la Ville de Lannoy, d'actualiser ses taux de participation et les plafonds de travaux subventionnables pour ce programme d'intérêt général 2017-2022, dit « AMELIO + ».

PRIORISATION ET ACTUALISATION DES TAUX DE SUBVENTIONS  
A L'AMELIORATION DURABLE DE L'HABITAT

	Plafond de travaux subventionnables ANAH	Propriétaires occupants aux ressources très modestes				Propriétaires occupants aux ressources modestes			
		ANAH	Prime ASE (ANAH)	MEL	VILLE	ANAH	Prime ASE (ANAH)	MEL	VILLE
Projet de travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé	50 000 € en PIG ADH 62 500 en MOUS LHI	50 % (60 % si MOUS LHI)	10 % plafonné à 2 000 €	10 %	10 % (plafonné à 25 000 € de travaux)	50 %	10 % plafonnée à 1 600 €	5 %	0 %
Travaux pour la sécurité et la salubrité de l'habitat	25 000 €				10 %				0 %
Travaux pour l'autonomie de la personne	25 000 €	50 %			10 %	35 %			10 %
Travaux de lutte contre la précarité énergétique	25 000 €	50 % (60 % si MOUS LHI)			10 %				0 %
Autres situations	25 000 €	35 %			10 %	20 %			0 %

Ces aides ne sont pas cumulables avec celles dispensées dans les autres dispositifs « habitat » mis en place par la ville : aides à la rénovation de façade.

Les modalités de versement de la part de la ville ne sont pas modifiées.

Le versement de la subvention s'effectuera en deux fois par Monsieur le Comptable public assignataire de Lannoy :

- 70 % d'acompte sur notification de la demande agréée de l'ANAH précisant la décision d'octroi de sa subvention ;
- 30 % de solde sur présentation de la facture du montant des travaux. Un nouveau calcul de la subvention sera effectué au vu des documents justificatifs produits par le demandeur et le solde définitif pourra être inférieur au solde théorique de 30 %. Au cas où le montant des travaux s'avérerait supérieur au montant initial, la subvention sera plafonnée au montant initialement calculé.

Vu les délibérations n°17C0117 du 10 février 2017, n°17C1043 du 15 décembre 2017, et n°17C0752 du 19 octobre 2017 de la Métropole Européenne de Lille;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'adopter les modalités reprises ci-dessus.

⇒ [DE\\_041\\_2018 CONVENTION ENTRE LA VILLE DE HEM ET LA VILLE DE LANNOY, SUIVI DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL AMELIO+ ET SUIVI DES SITUATIONS D'INDECENCE LOGEMENT PERIODE 2018-2022](#)

Suite à l'adhésion au Programme d'Intérêt Général pour l'Amélioration Durable de l'Habitat (PIG ADH Amélio+) métropolitain, le Maire donne lecture au Conseil du projet de convention entre la ville de Hem et la ville de Lannoy qui a pour objet d'autoriser la ville de Hem à intervenir sur le territoire de Lannoy, en matière de suivi :

- des propriétaires occupants effectuant des travaux de réhabilitations thermiques ou d'adaptation à l'âge au titre du PIG ADH Amélio+ piloté par la MEL (Métropole Européenne de Lille),
- des locataires du parc privé nécessitant une visite de constatation d'indécence de leur logement.

La ville de Lannoy participera à hauteur d'un coût forfaitaire par dossier établi comme suit :

- 750€ pour le suivi d'un dossier PIG ADH Amélio+
- 500€ pour le suivi d'un dossier « indécence ».

Une facture sera établie chaque année par la ville de Hem.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver ladite convention entre la ville de Hem et de Lannoy et d'autoriser le Maire à la signer.

⇒ [DE\\_042\\_2018 SORTIE CULTURELLE DU 15 NOVEMBRE 2018](#)

A l'approche de la sortie culturelle organisée par la commission municipale « Lannoy à vos côtés » prévue le 15 novembre 2018, le Maire rappelle qu'il convient de fixer les tarifs des participants et des accompagnants. Il propose d'appliquer les tarifs suivants :

- Lannoyens de 65 ans et plus : 5 €
- Lannoyens de - de 65 ans : 8 €
- Non Lannoyens : 8 €

**LE CONSEIL**, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité,

- d'approuver les tarifs proposés.

Fait à Lannoy, le 28 septembre 2018

Michel Colin,



A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. Colin", written over a light blue horizontal line.

Maire,

Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille